



Contrat de diffusion et d'inscription La Chambre de commerce du Montréal métropolitain

CONTRAT DE DIFFUSION ENTRE L'ARTISTE ET LE CERCLE DES ARTISTES PEINTRES ET SCULPTEURS DU QUÉBEC - RÉSERVATIONS 2017

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain - de beaux espaces pour vos œuvres !

Il s'agit de la plus grande Chambre de commerce du Canada (unissant le réseau francophone et anglophone) « Ces diverses activités ont pour objectif d'élargir le réseau d'affaires local et international des entreprises et d'amener la communauté d'affaires à participer à des événements qui soutiennent la vitalité et le rayonnement de Montréal - **Exposition contingentée, veuillez réserver le plus tôt possible.**

Je soussigné (e)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Ville _____

Code postal _____ Province _____ Pays _____

Téléphone (_____) _____ Portable (_____) _____

Courriel _____ @ _____

Site internet _____

Membre CAPSQ No. _____ Je veux m'inscrire comme nouveau membre (voir le site pour les détails)

Titre de l'œuvre	Médium	Format (en cm)	Prix Can. \$

Si vous inscrivez plus d'œuvres, continuez au verso et signez recto/verso. Pour la réservation d'un kiosque téléphonez au secrétariat du Cercle.

ENTENTE ENTRE L'EXPOSANT(E) ET LE CERCLE :

L'exposant(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales des modalités de l'exposition et de la présente entente, les accepte sans réserve, confirme sa participation dès l'acceptation de son dossier par le CAPSQ - **Les œuvres ne pourront pas être retirées avant la fin du temps alloué pour l'exposition, sauf si l'œuvre est vendue car elle pourra être remplacée sans frais additionnel.** Le CERCLE octroie par la présente à l'exposant l'espace désigné selon le nombre et le format des œuvres retenues par l'exposant et le Cercle. Les œuvres doivent être authentiques. Elles seront mises en vente au montant déclaré par l'exposant. Aussitôt la vente finalisée le CAPSQ payera l'artiste (aucun % ne sera retenu sur la vente). Une photo est exigée pour chacune des œuvres exposées (de préférence par courriel).

CONDITIONS PARTICULIÈRES; RESPONSABILITÉS DE L'EXPOSANT(E) POUR TOUTE LA DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT :

Dès le dépôt des œuvres à l'atelier de Mireille Forget (et jusqu'à la reprise), l'exposant exonèrera Le CAPSQ et Mireille Forget, ainsi que, les propriétaires des lieux où se tiendra l'exposition à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, du dommage causé à une œuvre d'art, ou de la perte, quelle que soit la cause du dommage ou de la perte, de toutes responsabilités, poursuites et réclamations, quelle qu'en soit la nature. **Modalités** L'exposition est d'une durée de : 6 mois – les frais : 150 \$ par tableau (taxes incluses). Un format ne dépassant pas 91,5 cm. - 36 po. Si le format est plus grand - téléphonez au CAPSQ sans frais. - dépôt des œuvres - à l'atelier de Mireille Forget - Vous pouvez réserver en tout temps durant l'année. Important ! Aucun frais n'est exigé aux exposants par la CCMM. Ce montant est exigé par le Cercle (pour services professionnels) - Concernant le dépôt : - si par poste Canada, veuillez livrer à l'adresse ci-dessous mentionnée - Si c'est par un transporteur ou vous-même. - veuillez livrer à l'atelier de Mireille Forget à Laval (l'adresse à confirmer sur rendez-vous). Veuillez bien emballer votre tableau - il doit être prêt pour l'accrochage. Tél. : 450 667-7221 - sans frais au Canada - Tél. : 1 866 682-0271

L'organisateur : 2734-3540 Québec inc. Par : Mireille Forget présidente fondatrice (depuis 1984), commissaire de l'exposition.

Veuillez signer et retourner ce formulaire à l'adresse du CERCLE — faire votre chèque au nom du CAPSQ

Ville _____ Date _____ 20__

LU ET ACCEPTÉ PAR : Signature obligatoire _____